

TRAFIC DE DROGUE

Le spectre de pays producteur

73,87% des quantités de drogue sont transitées, tandis que 26,13% sont destinées à la consommation locale.

■ ALI TITOUCHE

Danger réel. Péril en la demeure. La consommation de cannabis en Algérie a augmenté de 100% entre 2002 et 2004. Les statistiques vont encore crescendo. Durant le seul premier trimestre de l'année 2007, pas moins de 5,837 tonnes de résine de cannabis ont été saisies. La proportion est importante par rapport à l'année écoulée.

Pour l'année 2006, les services concernés ont saisi 10,046 tonnes, tandis qu'en 2005, il ne dépassait pas les 9,644 tonnes. Le bilan risque sérieusement de s'amplifier cette année, en raison du chiffre effrayant recensé durant les trois premiers mois de l'année en cours. Le cannabis, faut-il le souligner, est la drogue la plus consommée à travers le monde, ainsi qu'en Algérie, suivie de psychotropes. Un constat fait, hier, par Abdelmalek Sayah, directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Le danger vient de l'Ouest. Le Maroc demeure le gros producteur de cannabis dans le monde (60%). La drogue constitue le deuxième marché économique mondial avec un chiffre d'affaires de 500 milliards de dollars (après les armes et avant le pétrole). La lutte coûte bien cher. Mais la cagnotte consacrée, chaque année, par la



Abdelmalek Sayah

communauté internationale à la lutte contre la drogue ne dépasse pas les 50 milliards de dollars. Depuis des années, l'Algérie est considérée comme étant pays transitaire. Toutefois, la tendance risque de s'inverser, puisque des plantations de pavot et de cannabis ont été, récemment, découvertes. L'Algérie est-elle devenue réellement un pays producteur ? C'est la question qui se pose et qui s'impose depuis quelque temps.

Pour le moment, les responsables s'en tiennent à l'idée que l'Algérie n'est que pays de transit, mais aussi pays consommateur. Les dernières estimations, révélées par

l'office dirigé par Abdelmalek Sayah, font ressortir une proportion de 73,87% des quantités qui sont transitées. Quant aux quantités destinées à la consommation locale, celles-ci sont de 26,13%. La région de l'Ouest est la plus contaminée par ce « virus », soit 48% du trafic. Ce sont, en effet, des prémices d'une évolution dangereuse.

Tout juste sortie d'une tragédie nationale, l'Algérie devra livrer une autre bataille contre le trafic de drogue. C'est, justement, l'axe central de la communication faite, hier, par Abdelmalek Sayah, lors de la conférence nationale sur « le rôle de la société civile dans la prévention

contre la drogue ». Abdelmalek Sayah a présenté les grands axes de la politique nationale de prévention et de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Le plan directeur national « concrétise la politique de lutte, arrête les priorités et répartit les responsabilités et les tâches entre différentes institutions et secteurs », en matière de prévention et de lutte contre ce fléau. Lequel plan, faut-il le rappeler, a été adopté par le gouvernement le 23 juin 2003. A cet arsenal s'ajoute une autre « arme » que sont les textes d'application de la loi promulguée en décembre 2004 pour lutter contre le phénomène de trafic et de consommation de la drogue. Ces textes, à en croire ce responsable, sont finalisés et seront bientôt publiés dans le « Journal Officiel ». La mise en œuvre du plan directeur national s'étale sur cinq ans.

Il « pose la problématique de la drogue en Algérie dans toute sa dimension et met l'accent sur la gravité de la situation », a-t-on indiqué hier. Outre le chômage, la déperdition scolaire et la crise du logement, les législateurs sont aussi pointés du doigt. C'est-à-dire que l'inadéquation de la législation et l'absence d'une réglementation appropriée sur le contrôle de la circulation des capitaux, sont deux facteurs essentiels favorisant le trafic de drogue en Algérie. Et les réformes initiées par l'Etat ?

A. T.